

COMITE SYNDICAL du 18 juillet 2023

LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTEES

(Article L 2121-25 du Code Générale des Collectivités Territoriales)

DELIBERATION N°01

PERSONNEL – SUPPRESSION DE POSTE INGENIEUR PRINCIPAL TERRITORIAL A TEMPS COMPLET

DELIBERATION N° 02

CONVENTIONS DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR LES NON ADHERENTS

DELIBERATION N°03

CONVENTION DE PARTENARIAT ALPI AMPA PLATEFORME DES MARCHES PUBLICS

DELIBERATION N°04

CONTRAT DE SERVICE DE MAINTENANCE AVEC LA SOCIETE ORDIGES LOGICIEL DE REDACTION DES MARCHES PUBLICS LIAWEB

DELIBERATION N°05

LANCEMENT DU MARCHÉ GROUPEMENT DE COMMANDES PORTANT SUR L ACQUISITION DE SOLUTIONS DE FILTRAGE INTERNET

DELIBERATION N°06

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES PORTANT SUR LA FOURNITURE DE MATERIELS INFORMATIQUES CENTRALE D'ACHAT

DELIBERATION N°07

LANCEMENT DU MARCHÉ LOGICIEL DE GESTION FINANCIERE

DELIBERATION N°08

PRESTATION WEBPUBLIC40 DOCUMENTS A DESTINATION DES ADHERENTS A LA PRESTATION

DELIBERATION N°09

PARTICIPATIONS ET TARIFS HT

DELIBERATION N°10

INCLUSION NUMERIQUE CONTRAT DE VENTE ORDINATEURS PORTABLES CD40 ALPI

DELIBERATION N° 11

ERREUR MATERIELLE DELIBERATION 08 DECEMBRE 2021 PORANT SUR LES METHODES D'AMORTISSEMENT

La liste des délibérations est également consultable sur le site officiel du SM Alpi : www.alpi40.org ; rubrique « comité syndical »

Affichage siège de l'Alpi : 19 juillet 2023

La présidente
Magali Valiorgue

